CITY OF BATHURST PARKING
STATIONNEMENT - VILLE DE BATHURST
150, rue St. George Street, Bathurst, N.B. E2A 1B5
Tel/Tél. : (506) 548-0444 • Fax/Téléc. : (506) 548-0581
www.bathurst.ca

April 24 2023

NOTICE

With traffic rising in the downtown area, we wish to inform you of an increased monitoring of parking permits and 2 hour parking. Please be advised that valid parking permits are required.

Parking permits can be purchased at City Hall or online using the HotSpot app.

To avoid parking tickets:

- Licence plate must be visible when parked in City of Bathurst parking lots "A" and "B".
- Ensure correct licence plate is entered when purchasing your permit at City Hall or online through the HotSpot app. Only 1 (one) licence plate is permitted per permit. It is your responsibility to ensure your licence plate is correct and up to date. Parking tickets will be issued if the licence plate is incorrect.
- If you experience technical difficulties purchasing a permit with HotSpot, contact HotSpot immediately to avoid receiving a parking ticket.
- Purchasing a parking permit after receiving a parking ticket will not void the ticket.
- Permits must be valid and clearly displayed on dash or windshield.
- Monthly permits are valid for the current month only and will expire at the end of the month. (Permits purchased on the 15th will expire on the last day of the month, not the 15th of the following month.)

Le 24 avril 2023

AVIS

Avec une circulation croissante dans la zone du centre-ville, nous voulons vous informer que nous avons augmenté notre surveillance des permis de stationnement et des périodes de stationnement de 2 heures. Veuillez noter que des permis de stationnement valides sont exigés.

Les permis de stationnement sont en vente à l'hôtel de ville ou en ligne par l'entremise de l'application HotSpot.

Pour éviter les contraventions de stationnement :

- La plaque d'immatriculation doit être visible lorsqu'un véhicule est stationné dans une aire de stationnement réservé (aires de stationnement A et B).
- Assurez-vous d'entrer la bonne information d'immatriculation dans l'application HotSpot. Une seule plaque d'immatriculation est acceptée par permis et vous êtes responsable de veiller à ce que la plaque inscrite soit exacte et à jour.
- Si vous rencontrez des problèmes techniques lors de l'achat d'un permis par l'entremise de HotSpot, veuillez communiquer immédiatement avec HotSpot afin d'éviter de recevoir une contravention de stationnement.
- L'achat d'un permis de stationnement après avoir reçu une contravention de stationnement n'annulera pas la contravention.
- Les permis doivent être valides et clairement affichés sur le tableau de bord ou le pare-brise.
- Les permis mensuels ne sont en vigueur que

- Permits must be renewed while still valid. Please bring your permit with you to City Hall for Parking Lot "B". Permits must be renewed prior to the end of the month, or auto renew through HotSpot.

The City of Bathurst offers on-street parking, parking meters and two parking lots requiring permits.

- Parking lot **A** (#55555) daily, weekly and monthly permits are available.
- Parking lot **B** (#66666) long term parking only. Monthly permits are available. 1 month, 3 months, 6 months, 9 months and yearly permits are available.
- On-street parking is permitted for a maximum of 2 hours unless stated otherwise. All vehicles exceeding 2 hours will be ticketed.
- On-street parking along Cunard Street, 30 minute maximum. All vehicles exceeding 30 minutes will be ticketed.
- Parking meters on Main Street, 2 hour maximum. HotSpot or coin operated.

Therefore, the parking attendant will enforce the City of Bathurst parking By-law without future notice.

We thank you for your understanding and cooperation.

Sincerely,

Parking Attendant
506-252-1607
parking@bathurst.ca

Attachment: City Maps – Parking

pour le mois en cours et expireront à la fin du mois. (Les permis achetés le 15e jour du mois expireront la dernière journée du mois en cours et non le 15e jour du mois suivant.)

- Les permis doivent être renouvelés lorsqu'ils sont encore valides. Veuillez apporter votre permis d'Aire de stationnement B à l'hôtel de ville. Les permis doivent être renouvelés avant la fin du mois ou automatiquement dans l'application HotSpot.

La Ville de Bathurst offre le stationnement sur rue, des parcomètres et deux aires de stationnement avec permis.

- Des permis quotidiens, hebdomadaires et mensuels sont disponibles pour l'Aire de stationnement **A** (#55555).
- L'Aire de stationnement **B** (#66666) ne concerne que le stationnement à long terme et des permis de 1 mois, de 3 mois, de 6 mois, de 9 mois et de 12 mois sont disponibles.
- Le stationnement sur rue est permis pour un maximum de 2 heures à moins d'indication contraire. Tous les véhicules stationnés pendant plus de 2 heures recevront une contravention.
- Le stationnement sur rue le long de la rue Cunard est pour un maximum de 30 minutes. Tous les véhicules stationnés le long de cette rue pendant plus de 30 minutes recevront une contravention.
- Les parcomètres de la rue Main sont pour un maximum de 2 heures. Ils fonctionnent avec de la monnaie ou par l'entremise de l'application HotSpot.

Le préposé au stationnement appliquera donc l'Arrêté de stationnement de la Ville de Bathurst sans avis futur.

Merci pour votre compréhension et collaboration.

Veuillez agréer mes sincères salutations,

Préposé au stationnement
506-252-1607
stationnement@bathurst.ca

Pièce jointe : Cartes de la ville - Stationnement

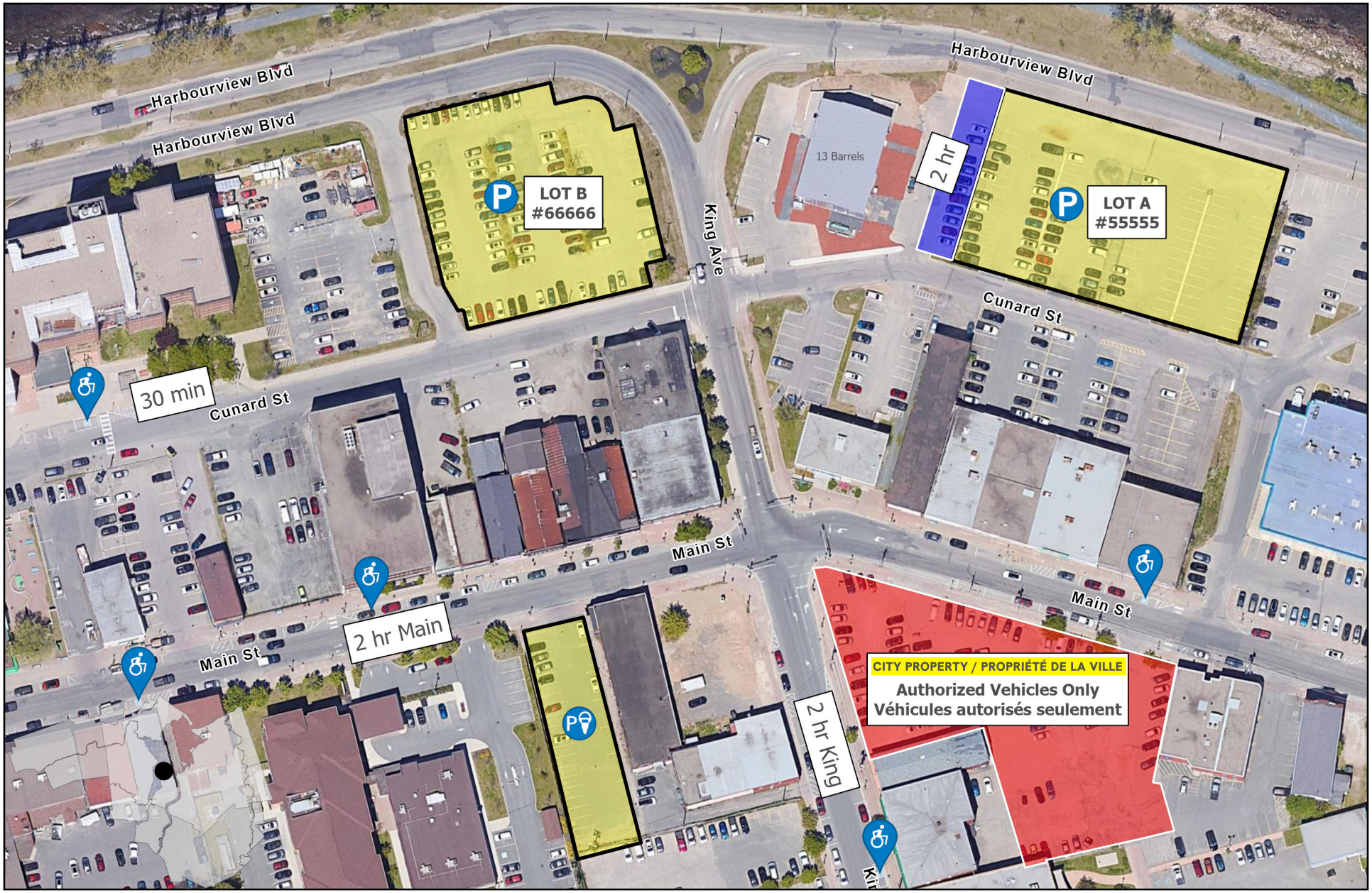

City of Ville de
BATHURST

N

Spatial Reference
Name: NAD 1983 CSRS New Brunswick Stereographic
Height Reference: CGVD 2013

PARKING LOTS
STATIONNEMENTS

Downtown Bathurst
Centre ville Bathurst

Date: 2023-04-18

Department: Planning

Disclaimer - Avertissement
Map for Reference only. Not a Legal Document
Carte est pour référence seulement et
n'est pas un document Légal

Scale: 1:1,400

0 10 20 40
Meters\Mètres